



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



Province du Québec

Municipalité de Venise-en-Québec

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue par visioconférence, mardi 8 juin 2021 à 14 h 05 conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et en vertu de l'arrêté ministériel 2020-004 du 15 mars 2020 et ses amendements, la présente séance se tient sans la présence du public.

À cette assemblée sont présents les conseillers Messieurs M. Gérard Bouthot, M. Johnny Izzi, M. Alain Paquin et M. Steve Robitaille formant quorum sous la présidence de M. Jacques Landry, maire.

Les conseillers M. Raymond Paquette et M. Michel Vanier sont absents.

Monsieur Frédéric Martineau, directeur général et secrétaire-trésorier assiste à l'assemblée à titre de secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PÉRIODE DE QUESTIONS
4. DIRECTION GÉNÉRALE
5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue par visioconférence, mardi 8 juin 2021 à 14 h 05 conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et en vertu de l'arrêté ministériel 2020-004 du 15 mars 2020 et ses amendements, la présente séance se tient sans la présence du public.

À cette assemblée sont présents les conseillers Messieurs M. Gérard Bouthot, M. Johnny Izzi, M. Alain Paquin et M. Steve Robitaille formant quorum sous la présidence de M. Jacques Landry, maire.

Les conseillers M. Raymond Paquette et M. Michel Vanier sont absents.

Monsieur Frédéric Martineau, directeur général et secrétaire-trésorier assiste à l'assemblée à titre de secrétaire d'assemblée.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

12216-06-08

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 8 juin 2021.

Il est proposé par Jacques Landry, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 8 juin 2021.

3 PÉRIODE DE QUESTIONS

4 DIRECTION GÉNÉRALE

12217-06-08

4.1 **Embauche – directeur général adjoint et directeur des finances**

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire créer un nouveau poste de directeur général adjoint afin d'augmenter sa capacité à rendre les services aux citoyens ;

Il est proposé par Jacques Landry appuyé par Gérard Bouthot et résolu à l'unanimité

DE CRÉER le poste de directeur général adjoint/directeur des finances ;

D'EMBAUCHER M. Lukas Bouthillier, CPA, selon les termes du contrat de travail joint à la présente résolution.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



12218-06-08

5 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé.

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Gérard Bouthot et résolu à l'unanimité

DE LEVER l'assemblée à 14 h 06.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



Je soussignée certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrétées par le Conseil dans la présente assemblée.

Jacques Landry
Maire

Frédéric Martineau
Directeur général, Secrétaire-
Trésorier

Frédéric Martineau
Directeur général, Secrétaire-Trésorier

Je, Jacques Landry, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**LE PROCÈS-VERBAL NE SERA OFFICIEL QU'APRÈS SON ADOPTION
PAR LE CONSEIL.**